CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E131484** **VALABLE JUSQU'AU** **02/07/2027**

ÉDITÉ LE 09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1986

Raison sociale : PASCAL LE ROL DISTRIBUTION

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/07/2024
Capital : 17 619

16 RUE HEDY LAMARR
ZI DE BRAIS
44600 SAINT-NAZAIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST NAZAIRE 338 699 101
Siret : 338 699 101 00048
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5416302
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 450673

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 450673
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 40 66 19 20 **Fax :**
Portable : 06 62 69 34 78
Responsabilité légale :
SPHD (813 627 536) / DAELDYCK PHILIPPE PRÉSIDENT

Site Internet :
E-mail : direction@lerolplomberie.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 166 902 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	7	25/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/07/2026 10:09

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.